

# Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Cyclo-cross 2023

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.  
**Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.**

**Dans la catégorie ancien homme, si plus de 15 participants de 3 comités différents 1 médaille aux trois premiers sera remise au plus de 70 ans.**

**Qualification : Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.**

Ces Championnats sont ouverts aux licencié(e) s F.S.G.T. qualifiés avant le 09 Janvier 2023.

|                         |                    |                      |                        |
|-------------------------|--------------------|----------------------|------------------------|
| - Minimes (F/G) né(e) s | en 2009 et 2010    | - Vétérans nés       | entre 1974 et 1983     |
| - Cadets (tes) né(e) s  | en 2007 et 2008    | - Super Vétérans nés | entre 1964 et 1973     |
| - Juniors nés           | en 2005 et 2006    | - Anciens nés        | en 1963 et avant       |
| - Espoirs nés           | entre 2001 et 2004 | - Féminines nées     | en 2006 et avant       |
| - Seniors nés           | entre 1984 et 2000 |                      | (de junior à ancienne) |

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 120 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âge.** Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter-régional de la spécialité (cyclo-cross) de la saison en cours **2022/2023** (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements), ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. **du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.**

Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, ils ne peuvent compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à **douze (12)** épreuves vélo F.S.G.T. **six (6)** pour les minimes et les cadets **du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**, dont **trois (3)** de la spécialité de la saison en cours **2022/2023**, y compris un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (cyclo-cross). Si un de ces championnats a lieu après le 31 décembre 2022, il ne peut compter dans le quota des épreuves demandées, mais doit être imposé (Justification des résultats de ces championnats par le comité lors des engagements). **Présentation des deux licences.**

\* Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. pour 2023 et possédant **+ de 200 points** (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2023.

\* **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué **+ de 200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

\* (Article 15 du règlement national)

**LES ENGAGEMENTS SERONT FAIT EN LIGNE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2022**  
**APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

**Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.**

## **Prise des dossards :**

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence **de l'année précédente (annuelle) et celle de l'année en cours** dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. **Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.** La prise des dossards est close 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

**Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 12 heures (même pour les locaux).**

**Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.**  
**Un chèque par transpondeur.**

## **Tenue vestimentaire :**

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie (de comité ou de club). Les Champions départementaux et régionaux devront revêtir leur maillot distinctif.

**Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit.**

## **Matériel :**

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, les caméras sur les vélos, les casques ou les concurrents sont interdites.** Le développement est libre pour les cadet (te) s. et les minimes garçons et filles. Les cornes et **les guidons avec cornes** sont interdites. **Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés. Guidon n'excédant pas plus de 50 cm, largeur des pneus maximum de 33 mm, suspensions avant et arrière interdites.**

**Les VTT ainsi que les vélos à assistance électrique sont interdits.**

## **Changement de matériel :**

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.

**Le changement de vélo est interdit pour les catégories minimales G / F et cadets et cadettes, sur tout le parcours ainsi que dans les deux ou trois points de dépannage prévu à cet effet.**

**Le changement de roue se fera pour tous uniquement, soit aux points de dépannage soit dans les deux ou trois points prévu à cet effet.**

## **Ravitaillement :**

**Il n'est pas autorisé dans les épreuves cyclo-cross pour toutes les catégories, sauf dans les zones de dépannage.**

## **Déroulement des épreuves :**

L'appel des coureurs se fera nominativement **15 minutes** avant l'heure de départ.

Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1<sup>er</sup> engagé du 1<sup>er</sup> comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1<sup>er</sup> engagé du 2<sup>ème</sup> comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 1<sup>er</sup> du 3<sup>ème</sup> comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2<sup>ème</sup> engagé du 1<sup>er</sup> comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, puis le 2<sup>ème</sup> engagé du 2<sup>ème</sup> comité du classement par équipe de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter régionaux ne sont plus appelés devant.

**C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.**

La mise en grille de départ se fera par les responsables fédéraux.

Les concurrents (es) partent pour un temps donné (voir ci-dessous) selon leurs catégories, et à mi-temps de l'épreuve, sera affiché le nombre de tours restants.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci seront classés à leur place.

**Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).**

## Durée des épreuves :

|                   |            |                  |            |
|-------------------|------------|------------------|------------|
| * Minimales (G/F) | 20 Minutes | * Seniors        | 50 Minutes |
| * Cadets          | 30 Minutes | * Vétérans       | 40 Minutes |
| * Cadettes        | 20 Minutes | * Super Vétérans | 40 Minutes |
| * Juniors         | 40 Minutes | * Anciens        | 40 Minutes |
| * Espoirs         | 50 Minutes | * Féminines      | 40 Minutes |

## Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion Fédéral, ainsi qu'une paire de manchette FSGT, les trois premiers une médaille fédérale.

Pour un échange de maillot, un délai de 15 jours est accordé, au-delà de ce délai, il ne sera plus possible de faire un échange gratuitement, il sera facturé 50€.

En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

**Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.**

Un prix d'équipe avec label "Champion Fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

**Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.**

## Échauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

## Respect de l'environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (Attention avertissement et jusqu'à exclusion).

## Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

## Réclamations :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.

**14-16 rue SCANDICCI  
93508 PANTIN CEDEX**

